



agence de l'eau Rhin-Meuse
Rapport d'activité

2011



> Un contrat d'objectifs a été signé entre le Ministre en charge du développement durable et l'agence de l'eau qui intègre les conclusions du Grenelle de l'environnement et les orientations du SDAGE pour l'atteinte du bon état des eaux.



La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

2 districts hydrographiques internationaux : le district Rhin (9 pays concernés) et le district Meuse (4 pays concernés).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants sur 3 régions, 8 départements et 3 277 communes.

l'agence de l'eau Rhin-Meuse

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles mettent en œuvre dans chaque grand bassin hydrographique les objectifs et les dispositions des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE et SAGE), en favorisant une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques (article L213-8-1 code de l'environnement).

Leur activité est encadrée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Cette dernière fixe le plafond des dépenses et des taux de redevances de l'établissement public ainsi que ses objectifs principaux d'intervention.

Au sein des comités de bassin, dont les agences de l'eau assurent le secrétariat, s'exerce le débat participatif et décentralisé entre les parties prenantes représentant les divers intérêts issus de la gestion et de la protection des ressources en eau (économiques, écologiques, sociaux, sanitaires, patrimoniaux...) dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau du bassin versant.



Paul Michelet

*Directeur général
de l'agence de l'eau
Rhin-Meuse*

Sommaire

page 4

Ensemble pour l'eau

page 16

Relever les défis en cohérence
avec la politique de l'eau
nationale et européenne

page 25

Mettre en œuvre
la solidarité de bassin

page 29

Améliorer en continu les moyens
pour relever les enjeux

page 32

Bilan financier

EDITORIAL

L'année 2011 a vu une mobilisation particulièrement forte des instances de bassin - comité de bassin, conseil d'administration et leurs commissions - pour préparer l'avenir et élaborer le futur programme de notre établissement, le 10^{ème}, qui permettra de poursuivre notre action pour une protection durable et solidaire de l'eau dans le Grand Est pour la période 2013-2018.

Dans le même temps, nous avons cherché à optimiser plus encore l'utilisation des fonds publics prélevés auprès des usagers de l'eau en recherchant une efficacité accrue des aides accordées aux maîtres d'ouvrage publics et privés qui s'engagent dans les projets les plus utiles à la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques. Plusieurs centaines de dossiers ont ainsi été examinés et soutenus. Cela s'est traduit par un niveau très élevé d'engagements et d'interventions en faveur de la dépollution des eaux et de la gestion durable des milieux aquatiques, à l'image des années précédentes : 162,5 millions d'euros d'aides attribuées en 2011 (autorisations de programmes) avec une part toujours prépondérante consacrée à l'assainissement des eaux usées des collectivités (plus de 50 %).

Les objectifs de la directive relative au traitement des eaux usées pour les villes de plus de 2 000 habitants, à l'exception d'une seule collectivité, sont donc désormais atteints dans notre bassin. En revanche, les résultats dans le domaine de la réduction des pollutions diffuses d'origine agricole, dans le domaine de la restauration « physique » des milieux aquatiques et concernant la protection des captages, bien qu'encourageants, restent néanmoins encore insuffisants pour atteindre les objectifs du SDAGE.

Les travaux de préparation du 10^{ème} programme (2013-2018) tiennent compte de ces constats objectifs et formulent des propositions permettant de dynamiser ces enjeux pour l'avenir.

Les objectifs de bon état écologique des eaux que nous poursuivons, tels que le Parlement et le comité de bassin les ont fixés avec les lois Grenelle et le SDAGE, nous conduisent d'une part à veiller à une information plus claire et régulière des élus et du public, et d'autre part à renforcer notre collaboration avec les services de l'État pour rendre plus pertinents les plans d'action par territoire qui constituent la déclinaison opérationnelle des SDAGE.

Les forums des maires organisés en 2011, tout comme notre participation à la réalisation et la promotion d'une première édition d'un baromètre national sur l'opinion des Français sur la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques, témoignent de notre engagement sur ces questions, car comprendre pour quoi et comment on peut et on doit agir est une condition première au déclenchement de l'action et à son appropriation par les acteurs.

Enfin, je souhaite remercier les femmes et les hommes qui, au niveau des instances, au sein des services de l'agence de l'eau, ont contribué, avec compétence et engagement, à ce que notre activité 2011 soit conforme à nos engagements pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques.

Bonne lecture,



Ensemble pour l'eau Fédérer & mobiliser

Les instances

La préparation des 10^{èmes} programmes d'intervention est entrée dans une phase active, avec la lettre du 18 juillet 2011 de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement aux présidents de comités de bassin.

Des groupes de travail ont fonctionné toute l'année pour préparer l'encadrement législatif du programme (loi de finances 2012) et les scénarios à présenter aux instances de bassin.

A la suite des élections régionales de 2010 et cantonales de 2011, les instances de bassin ont été partiellement renouvelées.

Les grandes dates du comité de bassin en 2011

15 AVRIL [Metz, Moselle]

Le 9^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau vient à terme le 31 décembre 2012. La réunion du comité de bassin permet un premier échange sur le futur programme.

1^{ER} JUILLET [Metz, Moselle]

Le comité de bassin examine les possibles leviers d'action du futur programme d'intervention de l'agence de l'eau (2013-2018). Il émet un certain nombre de vœux adressés à la ministre de l'écologie.

La directive communautaire "inondation" du 23 octobre 2007, relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation (article L.566-II du code de l'environnement), prévoit la participation des parties prenantes à l'évaluation des risques d'inondation, en particulier au moyen de cartographies et de plans de gestion des risques. Le comité de bassin approuve, pour ce faire, l'élargissement de sa commission planification (ex commission SDAGE) et de ses commissions géographiques aux acteurs "inondations", et constitue un groupe de travail technique "directive inondation".

Élaborer un futur programme pour une protection durable et solidaire de l'eau dans le Grand Est

Le comité de bassin valide les propositions pour une politique foncière de l'agence de l'eau en faveur des **zones humides**. La formule privilégiée est celle du partenariat avec les acteurs existants (conservatoires, collectivités territoriales...).



Le président Claude Gaillard réélu à la tête du comité de bassin.

14 OCTOBRE [Thillombois, Meuse]

Claude Gaillard est réélu **président** à l'unanimité des suffrages exprimés. **Christian Eckert**, député, est élu **vice-président** à l'unanimité. **Gilbert Bauer**, président de l'institut français des boissons, de la brasserie et de la malterie, est réélu **vice-président** à l'unanimité.

Le comité de bassin confirme les premières orientations des travaux du **programme de l'agence de l'eau** pour les années **2013-2018** : s'insérer dans une protection durable des ressources en eau et renforcer l'équité entre les différents contributeurs du financement (via les redevances).

Un premier bilan de mise en œuvre des **plans d'action opérationnels territorialisés par département** - les PAOT - est proposé au comité de bassin. Les PAOT sont la déclinaison pratique des objectifs du SDAGE pour l'atteinte du bon état des eaux et la lutte contre les substances dangereuses. Ils renforcent la cohérence de l'action réglementaire (police de l'eau) avec l'action des organismes planificateurs et financeurs (comité de bassin et agence de l'eau, conseil général).

Le comité de bassin désigne les membres du jury qui auront à choisir les lauréats des futurs prix initiatives et les nominés aux **trophées de l'eau 2012**.

le comité de bassin

Comité de bassin Rhin-Meuse (100 membres)

- > 40 collectivités
- > 40 usagers
- > 20 représentants de l'État

> avis conforme sur le programme et les redevances de l'agence de l'eau

> planification des actions de la gestion de l'eau du bassin hydrographique dans le cadre des SDAGE

> avis sur les réglementations et projets ayant un effet ou un lien direct avec l'eau et les milieux aquatiques

le conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

Président

- + 22 administrateurs désignés par et parmi les membres du comité de bassin
- > 11 collectivités
- > 11 usagers
- + État, 11 représentants
- + 1 représentant du personnel

> détermine et administre la mise en œuvre du **programme d'intervention de l'agence de l'eau**

Commission des programmes

- > Christian ECKERT
(Commission mixte comité de bassin / conseil d'administration)

Les commissions du comité de bassin et leur président

- Commission planification**
> Gilbert BAUER
- Commission agricole de bassin**
> Jean-Luc PELLETIER
- Commission industrie de bassin**
> Patrick SIVRY
- Commission information du public et coopération internationale**
> Daniel DIETMANN
- Commission géographique Moselle et Sarre**
> Olivier JACQUIN
- Commission géographique Rhin supérieur et III**
> Gilbert BAUER
- Commission géographique Meuse et Chiers**
> Michel ADAM
- Commission du milieu naturel aquatique**
> Jean WENCKER
- Conseil scientifique**
> Marc BENOIT

Les commissions du conseil d'administration

- Commission des aides financières**
> Michel GEORGE

Les séances du conseil d'administration et de la commission des aides financières en 2011

- > 24 mars (Metz)
- > 30 juin (Metz)
- > 14 octobre (Thillombois)
- > 8 décembre (Metz)

L'ensemble des délibérations et procès-verbaux du comité de bassin, du conseil d'administration et de la commission des aides financières sont accessibles sur le site de l'agence de l'eau : www.eau-rhin-meuse.fr/assemblees/pv/index.htm

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau en 2011

Le conseil d'administration s'est réuni **quatre fois au cours de l'année 2011**. Il prend acte d'un certain nombre de rapports présentant le bilan de **l'activité de l'établissement** pour l'année 2010 (compte financier de l'exercice, rapport d'activité, bilan du contrat d'objectifs) qui traduisent un niveau d'interventions satisfaisant pour relever les défis de l'eau.

Le conseil se penche sur la **politique contractuelle de l'agence de l'eau**, faisant le constat que les contrats passés avec les collectivités pour financer l'assainissement des eaux usées engageaient les financements de l'agence de l'eau sur une longue période, au détriment parfois des projets nouveaux, alors que les paiements pour travaux effectivement réalisés ne suivent pas la même courbe d'expansion. Le conseil souhaite infléchir cette situation, en concertation avec ses partenaires, les conseils généraux.

Le conseil adopte donc de nouvelles **modalités** concernant les **aides de l'agence de l'eau** dans le but d'optimiser leur efficacité en privilégiant les projets rapidement mis en œuvre sur le terrain.

Le conseil débat des propositions de la commission des **programmes** et des vœux à proposer au comité de bassin.



Jean-Pierre Florentin, représentant du département des Vosges (à droite) et Gilbert Bauer, membre du collège des usagers, vice-président du comité de bassin, ont été réélus vice-présidents du conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

Optimiser l'efficacité des aides attribuées pour la protection des ressources en eau dans le bassin hydrographique



Jacques Sicherman, président du conseil d'administration et Paul Michelet, directeur général de l'agence de l'eau.

Le conseil a adopté le **budget 2012** de l'établissement qui permet de garantir un niveau de crédits élevé en faveur de la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques du bassin, alors que les dépenses de fonctionnement internes diminuent de 7,5 % par rapport au niveau réel des mêmes dépenses de 2009. Le total du budget 2012 s'élève à 195,55 millions d'euros.

Les dépenses d'intervention s'élèvent à 164,52 millions d'euros soit une augmentation de 13% comparé à l'exercice 2011 (après décision modificative). 72% des dépenses vont à la lutte contre la pollution, 21% à la protection et restauration des ressources en eau et des milieux et 7% à la conduite et développement des politiques.

La **commission des aides du conseil d'administration** s'est réunie trois fois pour l'examen de quelque **315 dossiers** de financement en faveur de la protection de l'eau et des milieux aquatiques.



Ensemble pour l'eau Planifier

2011, l'année des plans d'action sur les territoires

La déclinaison opérationnelle des documents de planification de la politique de l'eau du bassin Rhin-Meuse - SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et programmes de mesures - s'est poursuivie pour la 2^{ème} année consécutive.

LES MAIRES ET LES ACTEURS SENSIBILISÉS POUR ATTEINDRE LE BON ÉTAT DES EAUX EN 2015

Afin de sensibiliser **les maires et les responsables** des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI eau et milieu aquatique), **11 forums** ont été organisés en partenariat avec leurs associations départementales, l'agence de l'eau et les services de l'Etat. A cette occasion, les élus ont été impliqués dans le processus de **mise en œuvre des actions sur le territoire relevant de leur compétence** dans le cadre des **plans d'action opérationnels territorialisés (PAOT)**, qui constituent la déclinaison départementale du SDAGE et des programmes de mesures. Ces rendez-vous ont réuni plus de 1 000 élus.



Le forum des maires du département des Vosges a été le premier forum organisé dès la fin janvier.

Construire et développer les instruments de la planification de la gestion de l'eau dans le bassin

7 700 ACTIONS RECENSÉES

Les derniers plans d'action opérationnels territorialisés (PAOT) ont été adoptés en début d'année 2011. Les départements de Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle et Vosges ont ainsi choisi d'adopter un plan d'action annuel pour l'année 2011. Les départements des Ardennes, de la Haute-Marne, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont adopté des plans d'action pluriannuels 2010-2012. Les animateurs des missions interservices de l'eau (MISE) et les directeurs territoriaux de l'agence de l'eau ont assuré conjointement le pilotage de l'élaboration des documents pour lesquels les acteurs locaux ont été associés. L'outil informatique de suivi, développé par l'agence de l'eau et déployé auprès des MISE, a permis d'assurer au niveau du bassin la traçabilité de l'ensemble des actions. Fin 2011, plus de **7 700 actions** opérationnelles sont identifiées dans l'outil, pour un coût d'investissement total de l'ordre de 2,1 milliards d'euros.

Les **commissions géographiques** mises en place par le comité de bassin (Rhin supérieur et III, Moselle et Sarre et Meuse et Chiers), élargies aux acteurs concernés par les problématiques d'inondation, ont également été réunies à l'automne, soit 200 personnes au total. Elles ont focalisé leurs débats sur **la mise en œuvre des PAOT** ainsi que sur **la prévention des inondations** en lien avec la mise en œuvre de la directive correspondante et les travaux de la commission planification.

Le futur outil national de suivi des programmes de mesures "OSMOSE" 2013 (outil de suivi des mesures opérationnelles sur l'eau), dont la maîtrise d'ouvrage déléguée a été confiée par la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère en charge du développement durable à l'agence de l'eau Rhin-Meuse, a fortement mobilisé les agents concernés. Une nomenclature des mesures commune à tous les bassins est désormais établie.

UNE QUARANTAINE D'INDICATEURS DE SUIVI

Un dispositif de suivi de l'atteinte des objectifs environnementaux des SDAGE Rhin et Meuse s'est concrétisé, en 2011, par un **tableau de bord**. Il est constitué, pour le **district Rhin**, de 24 indicateurs, et, pour le **district Meuse**, de 19 indicateurs portant sur de nombreuses thématiques : continuité écologique, zones humides, captages dégradés...

La version présentée au comité de bassin le 15 décembre 2011 est **une référence de l'état initial**. Elle sera mise à jour en **2013** (à mi-parcours de la mise en œuvre des SDAGE 2010-2015) et en **2015**.



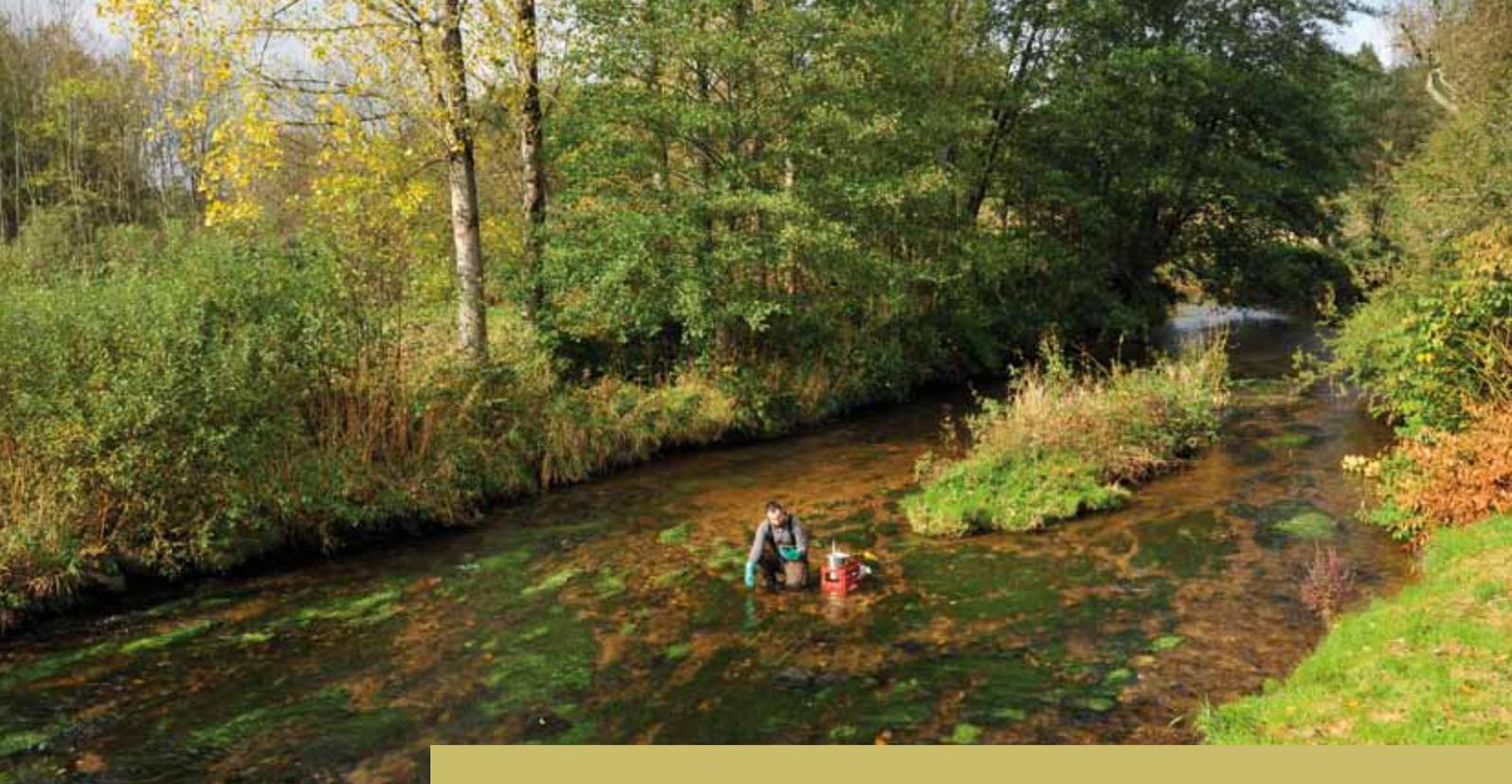
Les plans d'action opérationnels territorialisés et les tableaux de bord de suivi de la mise en œuvre des SDAGE sont consultables aux adresses suivantes :

www.eau2015-rhin-meuse.fr/dce/site/poat.php

www.eau2015-rhin-meuse.fr/dce/site/documents_bassin_rm.php



Dispositif de suivi de l'atteinte des objectifs environnementaux des SDAGE Rhin et Meuse mis en place.



Ensemble pour l'eau Connaître

2 MILLIONS D'ANALYSES EN 2011

L'état des eaux de surface et souterraines est mesuré selon un programme de surveillance défini en décembre 2006 et régulièrement actualisé. Ce programme de surveillance permet de dresser un tableau cohérent et complet de l'état des eaux. Son cadre est défini par la directive cadre sur l'eau et fixé par des lignes directrices nationales. Chaque bassin a toutefois la possibilité d'établir sa propre stratégie de surveillance. En 2011, une enquête nationale a été conduite par la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère en charge du développement durable auprès de tous les bassins afin de dresser un bilan des coûts engagés pour l'ensemble des prélèvements et analyses chimiques et biologiques. **Dans le bassin Rhin-Meuse, cette surveillance représente une dépense de 4,1 millions d'euros, soit un coût de 0,15 euro pour une analyse en eau souterraine et de 0,3 euro en rivière. 990 000 analyses ont ainsi été réalisées en 2011 dans les cours d'eau à partir de prélèvements effectués sur 383 sites de surveillance. Les eaux souterraines ont fait l'objet d'investigations tout aussi approfondies, avec plus de 1 million d'analyses réalisées sur 497 sites de surveillance.**

Produire et gérer
les données pour
l'action, l'évaluation
et l'information



Le bassin Rhin-Meuse compte 880 sites de surveillance de la qualité des eaux superficielles et souterraines.



Recul encourageant de la pollution "classique" pour les eaux de surface.

DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

Des résultats positifs démontrent que **les efforts mobilisés depuis 30 ans sur les traitements de la pollution domestique et industrielle (pollution dite "classique") portent leurs fruits (gain de 8 points en 4 ans)**. Ils restent insuffisants sur certains secteurs très localisés (quelques très petits cours d'eau de plaines calcaires de Lorraine et de la plaine d'Alsace), pour lesquels la qualité de l'eau peine à s'améliorer. **En terme de qualité biologique et hydromorphologique, révélatrice de l'état de la biodiversité des cours d'eau, le constat est plus modéré mais reste optimiste.** La qualité biologique est appréciée sur la base de l'examen de l'état des communautés biologiques aquatiques : poissons, algues et micro-organismes. Elle est un élément très sensible et très dépendant des autres paramètres comme la physico-chimie et l'hydromorphologie. Concernant la qualité du lit et des berges et la continuité écologique, un récent recensement comptabilise près de 7 000 ouvrages situés dans le lit des cours d'eau, dont 1 250 barrages et plus de 3 300 seuils. Toutes les énergies mobilisées ces dernières années sur la renaturation des berges et les effacements d'ouvrages (et ceux à venir) laissent présager que les résultats des prochaines années n'auront de cesse de s'améliorer.

Pour les eaux souterraines, nitrates et pesticides demeurent les principales causes de pollution. C'est surtout dans les zones agricoles, là où se conjuguent une importante proportion de surfaces cultivées et une fragilité des eaux souterraines que sont observés des excès de nitrates et de pesticides. 5% des points de suivi en eaux souterraines présentent des teneurs excessives en nitrates et 3% en pesticides. Même si depuis 10 ans leur présence n'augmente pas dans les eaux souterraines, elle ne diminue pas pour autant. Et pour cause, le taux de renouvellement des nappes est très long : en témoigne l'atrazine qui, bien qu'interdite depuis 2003, reste encore quantifiée dans la moitié des analyses réalisées. Ce facteur ne doit cependant pas occulter les nombreux efforts déjà entrepris par la profession agricole et qui doivent être plus que jamais poursuivis.

CHERCHER L'INCONNU

Les analyses, effectuées à partir d'éléments déjà connus, ne dispensent pas de rechercher de nouveaux polluants. Ainsi, le ministère en charge du développement durable a souhaité organiser en 2011 **une campagne d'analyse exploratoire en direction des substances peu, voire jamais, recherchées dans les eaux.** Etaient concernés des résidus de médicaments, des pesticides, des produits d'usages industriels... Cette campagne d'analyses a concerné environ 500 sites de surveillance de la qualité des eaux souterraines sur l'ensemble du territoire métropolitain, dont 28 dans le bassin Rhin-Meuse. Les résultats ne seront connus qu'au courant de l'année 2012. Ils contribueront à la réflexion pour la mise à jour de la liste des substances à surveiller dans les eaux souterraines. Une campagne similaire aura lieu en 2012 pour les eaux de surface.

Autre étude menée cette fois-ci sur les eaux superficielles, le projet DEPHY (détermination des écoulements et des phases hydrologiques) a pour objectif de pouvoir utiliser les données hydrologiques (montée de crues, décrues, tarissement) pour critiquer et exploiter les données d'observation de la qualité des eaux.

Le conseil scientifique veille

Emanation du comité de bassin présidé par Marc Benoit, le conseil scientifique s'est plus largement ouvert aux sciences humaines et sociales au cours de l'année 2011. A partir du cadre général que le comité de bassin lui avait fixé (appui scientifique à la mise en œuvre de la politique de l'agence de l'eau), le conseil scientifique a proposé son programme de travail au comité de bassin du 9 décembre 2011. Zones humides, changement climatique, pesticides, nouveaux polluants et plus précisément résidus de médicaments sont autant de sujets que de nouvelles pistes ou problématiques à explorer pour le futur programme d'action de l'agence de l'eau.



Ensemble pour l'eau Fédérer & mobiliser

Les objectifs des **SDAGE (schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux)** et les **programmes d'action** qu'ils engendrent sur le terrain nécessitent la poursuite de la sensibilisation des parties prenantes, en particulier des élus locaux, acteurs majeurs de la mise en œuvre de la **politique de l'eau sur les territoires**.

Sur le terrain, l'agence de l'eau Rhin-Meuse en partenariat avec les services de l'Etat et les associations de maires, a été à l'initiative, à la demande du comité de bassin, de la tenue de **forums des maires** dans les départements et arrondissements (cf. page 7).

Au niveau national, l'agence de l'eau est partenaire avec les autres agences de l'eau, l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) et le ministère chargé du développement durable, de la **campagne d'information nationale "changeons de point de vue sur l'eau !"**. Cette campagne destinée aux élus met en avant les réalisations des collectivités pour une gestion durable de l'eau, dans le droit fil des objectifs du Grenelle de l'environnement et des SDAGE. Après avoir abordé le thème de la protection des captages, les témoignages dans la presse spécialisée des élus ont porté, en 2011, sur la **restauration des rivières** et la **protection des zones humides**.

Promouvoir et expliquer les mesures des SDAGE aux élus et au public

Changeons de point de vue sur l'eau !

ETANG DU MOULIN (57)

Village lorrain au secours de son patrimoine eau

Au Pays des Étangs, au cœur du Parc naturel régional de Lorraine, un petit village mosellan de 190 habitants, au milieu des prairies, insister, a décidé, de sauvegarder une belle zone humide remarquable. L'étang du Moulin, un ancien étang piscicole intensif, est un joyau de plus de 70 hectares. Les yeux plus gros que le ventre ? non, car il faut compter sur la volonté des élus... et l'aide publique. Pour Madame le Maire et son conseil, l'aventure commence au moment où l'étang est mis en vente par son ancien propriétaire, en 2009.

SE PORTER ACQUEREUREUR

« Nous avons, avec la municipalité, décidé de retrouver les mares et de nous porter acquereur de l'étang du Moulin pour proposer un projet de réhabilitation exemplaire et préserver les intérêts écologiques, piscicoles, paysagers du site et de ses habitants. Nous avons contacté le Conseil général, le Conseil régional et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse qui nous ont apporté leur soutien dans le cadre des politiques publiques de protection des espaces naturels, de la biodiversité et des ressources en eau. Car, comme toute zone humide, l'étang du Moulin a des fonctions très estimées pour la préservation du bon état du patrimoine eau de la collectivité.

PISCICULTURE 510

1,5 million d'euros était une somme pour une toute petite commune ! Beaucoup de personnes n'ont pas imaginé qu'un village isolé puisse acquérir un étang de ce gabarit. Fort à propos, il y a eu les aides publiques des collectivités et de

« Nous avons investi dans un projet respectueux de l'identité du village et de ses habitants, tout en protégeant durablement une zone humide ».

Sylvie BOUSCHBACHER, Maire d'Inzeville (54)

l'agence de l'eau, les conseils et le soutien des naturalistes et des scientifiques. La commune est désormais l'usufruitière propriétaire du site, tout au Conservatoire des sites naturels. Ce dernier a la charge de mettre en place un plan de gestion écologique de l'étang. L'idée est d'investir un projet très novateur afin de faire de ce site une pisciculture extensive qui préserve les qualités écologiques du site et répond au cahier des charges de l'Agriculture Biologique. Les quatre agriculteurs maraîchers sont d'accord pour mettre en œuvre des mesures agro-environnementales sur l'ensemble du bassin versant de l'étang essentiellement prairial et forestier. Les habitants en profiteront aussi au détour d'un sentier de découverte.

NOME DU TERRITOIRE

Changer l'image du village et développer « autrement » la commune, c'est aussi garder l'âme du territoire. La réussite de ce beau projet de restauration d'une zone humide remarquable, est une belle expérience. La commune est fière d'avoir relevé le défi pour concilier son développement territorial, le respect de son identité avec la protection de ses ressources et de ses milieux aquatiques.

Investir en Moselle : 190 habitants
Etang du Moulin inscrit au patrimoine : 76 ha dont 67 ha en eau et 19 ha sur le territoire de la commune
Coût d'acquisition de l'étang par la commune : 1 200 000 euros
Partenaires financiers : Agence de l'eau Rhin-Meuse, Conseil régional de Lorraine et Conseil général de Moselle

AGENCES DE L'EAU

ONEMA

Ensemble, faisons de l'eau une source d'avenir : www.l'eauagencesdeleau.fr

La communication par l'exemple à travers la présentation de réalisations concrètes largement appréciée par les élus.

La présence commune des 7 établissements au **salon des maires et des collectivités locales du 22 au 24 novembre à Paris** est aussi le signe d'une volonté d'écoute de leurs préoccupations en matière de ressources en eau et de partage des solutions.

L'agence de l'eau a également contribué activement à la mise en place, dans un cadre mutualisé (ministère en charge du développement durable, agences de l'eau et Onema), de la **première édition du baromètre national d'opinion "Préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques : qu'en pensent les Français ?"**, en partenariat avec l'institut IFOP.

Ce nouvel outil au service des élus et de tous les acteurs responsables de la politique de l'eau et de la préservation des ressources et des milieux aquatiques, en particulier dans les comités de bassin, est un indicateur précieux de la perception des enjeux par nos concitoyens et des réponses apportées. Il a été présenté à la presse lors d'une conférence au salon des maires. La mise en avant de la sensibilité croissante des Français aux enjeux écologiques et de santé publique liés à l'eau et aux milieux aquatiques et la confiance accordée à leurs élus locaux pour la mise en place des mesures de protection sont des enseignements forts de cette première édition.



Sensibiliser les parties prenantes, en particulier les élus locaux, acteurs majeurs de la mise en œuvre de la politique de l'eau sur les territoires.



La communication-action, comme par exemple la promotion des solutions alternatives aux pesticides, est de plus en plus privilégiée par l'agence de l'eau.

L'agence de l'eau a aussi invité, à l'occasion d'un **forum** consacré aux zones humides à Metz, **les gestionnaires et les collectivités du bassin Rhin-Meuse** à partager leurs expériences, le **2 février**, journée mondiale des **zones humides**. L'agence de l'eau a mis en place sur son site internet une rubrique spécifiquement dédiée à la préservation des milieux humides.

Le **26 octobre** à Metz, dans un registre différent mais très prégnant dans les interventions de l'établissement, lors des **8^{èmes} assises nationales de l'assainissement non collectif**, l'agence de l'eau Rhin-Meuse et le conseil général de Moselle ont organisé une soirée dédiée aux élus. 300 personnes étaient présentes.

L'agence de l'eau est restée très présente sur la **communication-action** visant à promouvoir la protection de la **biodiversité** aquatique et la protection des ressources en eau, en particulier, la promotion de **solutions alternatives aux pesticides**. Sur le terrain, l'agence de l'eau a été partenaire de nombreuses actions de sensibilisation, comme à l'occasion de la **semaine des alternatives aux pesticides** au printemps qui implique agriculteurs, viticulteurs, collectivités et particuliers et qui a déjà permis de sensibiliser plusieurs milliers de personnes.

Par le biais d'**aides aux projets** et aux **services relais** (hors classes d'eau), l'agence de l'eau a accompagné, en 2011, la réalisation de **54 projets d'information, de sensibilisation, d'éducation et de participation des acteurs et du public** à l'initiative de **48 partenaires**, mobilisant **215 000 participants** adultes et enfants. **684 280 euros** d'aides ont bénéficié en premier lieu au tissu associatif ainsi qu'aux collectivités. Les objectifs de ces aides partenariales de l'agence de l'eau soutiennent des actions de connaissance et de prises de conscience des élus, des citoyens et des acteurs économiques pour les bonnes pratiques en faveur de la protection durable des ressources en eau.

CONTRAT D'OBJECTIFS 2011

Fédérer et mobiliser

- > 64 opérations
- > 300 000 personnes "ciblées"
(toutes actions de communication confondues, y compris plans médias)
- > 527 000 connexions internet



Les classes d'eau ont intéressé près de 31 000 élèves en six ans.

CONTRIBUER A L'ÉDUCATION SUR L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT DES PLUS JEUNES
Les classes d'eau

Suite à l'appel à projets scolaires lancé par l'agence de l'eau en collaboration avec l'éducation nationale, 308 classes d'eau ont été réalisées, ce qui a permis à plus de 8 200 élèves de découvrir l'eau et les milieux aquatiques de proximité. La contribution financière directe de l'agence de l'eau a été de 184 800 euros d'aides. Le cœur de cible reste les 8/10 ans mais on observe une montée en puissance des plus petits.

Depuis le début du programme (2006), quelque 1 150 classes d'eau réparties sur tout le territoire, en partenariat avec les trois académies (Nancy-Metz, Strasbourg, Reims) ont intéressé près de 31 000 élèves de la maternelle au collège. Ceci représente une participation moyenne de 22 à 25 euros par enfant ayant participé à une classe d'eau (supports documentaires compris). Nombre d'enseignants, ayant demandé une classe d'eau, souhaitent renouveler l'expérience, preuve d'une satisfaction sur le projet. Les sorties locales sur le terrain sont plébiscitées pour éveiller la conscience environnementale des jeunes.

METTRE À DISPOSITION LES INFORMATIONS

Le portail documentaire de l'agence de l'eau, consultable depuis le site internet, compte près de 21 000 documents accessibles en recherche et en consultation. Les internautes ont la possibilité de s'abonner gratuitement au portail de façon à se créer notamment des profils thématiques.

L'agence de l'eau contribue, dans le cadre d'un réseau national d'experts, au développement du portail national documentaire sur l'eau et les milieux aquatiques.

www.documentation.eaufrance.fr



Le portail national documentaire sur l'eau et les milieux aquatiques.



Ensemble pour l'eau Fédérer & mobiliser

Préparation du forum mondial de l'eau 2012

L'agence de l'eau, à l'instar de ses homologues dans les bassins métropolitains, a contribué à la préparation du **forum mondial de l'eau Marseille 2012**, en particulier dans le cadre de la promotion de recherche de **solutions** au regard de la coopération transfrontalière et interrégionale sur la thématique de l'adaptation au climat. L'agence de l'eau Rhin-Meuse a organisé le **9 novembre 2011 à Strasbourg un colloque à destination des élus et des acteurs de la coopération transfrontalière et interrégionale du bassin Rhin-Meuse**. 150 personnes étaient présentes et 4 propositions intitulées "**s'adapter au climat, un défi transnational**" ont été soumises à la plateforme des solutions en vue de la préparation du forum mondial de l'eau. Elle a aussi contribué à renforcer l'action humanitaire, toujours dans le cadre du forum mondial, en organisant **les rencontres de la solidarité pour l'eau le 20 juin 2011 au centre Pompidou de Metz** sous la présidence de **Claude Gaillard**, avec pour objectif de sensibiliser les **élus** et les **associations** au **pacte d'Istanbul** et à la **loi dite "Oudin-Santini"**. 130 élus des collectivités et membres d'associations étaient présents et ont

pu examiner les possibilités d'actions sur la base d'exemples concrets au **Cameroun**, en **Ethiopie** ou au **Cambodge**.



Collectivités et associations sensibilisées à la coopération solidaire.

Pour renforcer la **lisibilité de l'action des instances de bassin en matière de solidarité Nord-Sud**, le comité de bassin Rhin-Meuse a étendu la compétence de sa **commission information du public à la coopération internationale** (9 décembre 2011). Elle est présidée par Daniel Dietmann.



CONTRAT D'OBJECTIFS 2011

Aide publique au développement

> 520 000 personnes bénéficiaires des aides de l'agence de l'eau

> 1,16 million d'euros d'aides attribuées (rappel 2010 : 1,17 M€)

Actions de solidarité

SENSIBILISATION, SOLUTIONS ET ACTIONS

Les agences de l'eau financent, conformément à la loi du 9 février 2005 (dite loi "Oudin-Santini"), des actions de solidarité et des actions de coopération institutionnelle.

En 2011, ce sont 29 dossiers qui ont fait l'objet d'une aide publique au développement de la part de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, pour un montant cumulé de 1,16 million d'euros au bénéfice de 520 000 personnes. Le montant global des projets aidés s'est élevé à 5,3 millions d'euros. L'agence de l'eau Rhin-Meuse intervient surtout en Afrique subsaharienne, Asie du sud-est et Madagascar. On remarque une implication en hausse des collectivités et des ONG.

En 2011, 5 dossiers ont fait l'objet de **contrôles, dans un cadre inter agences de l'eau**, sur place au **Laos**. Ils ont permis de constater des réalisations tout à fait satisfaisantes et pérennes. De plus, une collaboration dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau a été initiée avec ce pays.

L'agence de l'eau a poursuivi sa **coopération avec l'Europe de l'Est**, en particulier par la mise à disposition de personnel dans un cadre de partenariat avec l'office international de l'eau.

Commissions internationales

PARTICIPATION ACTIVE

Les trois **commissions internationales** (Rhin-CIPR, Meuse-CIM, Moselle-Sarre-CIPMS), tout en affinant le format du projet d'état des lieux 2015, ont considéré l'opportunité et la méthode de production d'un **bilan à mi-parcours de la mise en œuvre des programmes de mesures pour la fin 2012**.

La participation de l'agence de l'eau aux côtés des services de l'Etat aux travaux de ces commissions est restée très active, notamment avec l'animation de certains groupes de travail stratégiques, mais aussi pour faire valoir les démarches et méthodes appliquées au sein du bassin Rhin-Meuse.

Jacques Sicherman assure, au nom de la France, la présidence de la commission internationale de la Meuse.

Le 13 décembre 2011, à Mondorf-les-Bains, **les commissions internationales pour la protection de la Moselle et de la Sarre (CIPMS)** ont réuni un grand nombre de partenaires actifs et historiques pour fêter leurs **50 ans d'activité**. A la suite du Luxembourg, **la France prendra la présidence des CIPMS pour les années 2012-2013**.



Relever les défis en cohérence avec la politique de l'eau nationale & européenne

2007-2012

Prenons le parti de l'eau

En 2011, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a attribué 162,5 millions d'euros d'aides pour la reconquête et la préservation de la qualité des ressources en eau et des milieux aquatiques.

La prise en compte des priorités fixées dans le cadre des plans d'action territorialisés a été renforcée.

94% des dossiers aidés ont fait l'objet d'une évaluation afin de mesurer leur impact sur le milieu naturel.

CONTRAT D'OBJECTIFS 2011

Mener des actions ambitieuses de restauration des cours d'eau et des zones humides

> Linéaire de berges restauré ou entretenu avec l'aide de l'agence de l'eau : 1 386 km (3,58 M€)

(rappel 2010 : 1 842 km - 3,4 M€)

> Surface de zones humides bénéficiant d'un financement par l'agence de l'eau :

714 hectares dont 573 au titre de l'acquisition (3,79 M€)

(rappel 2010 : 831 ha - 2,8 M€)

> Nombre d'ouvrages aidés par l'agence de l'eau en vue d'être rendus franchissables : 18 (3,41 M€)

(rappel 2010 : 8 - 0,5 M€)

En 2011, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a accordé 13,2 millions d'euros d'aides en faveur d'opérations pour la restauration, la renaturation, la diversification des cours d'eau et la protection des zones humides. Ce volet d'intervention est en constante augmentation (+30% par rapport à 2010). Cette situation démontre qu'après avoir mené des programmes classiques de restauration sur la plupart des cours d'eau et dont l'acquis est conforté par l'aide à l'entretien, les collectivités engagent désormais des opérations plus complexes de renaturation ou de diversification des milieux aquatiques. Les travaux en cours sur le Longeau (dép. 55 et 54) illustrent cette nouvelle dynamique. Là où le cours d'eau commençait à se combler, le projet a permis de le remettre dans ses anciens méandres et d'améliorer ainsi son fonctionnement naturel.

Cette dynamique a également été de mise pour les zones humides. 714 hectares supplémentaires ont été préservés en 2011, avec un dépassement significatif de l'objectif fixé. La mobilisation d'une diversité de partenaires (conseils généraux, conservatoires, associations, collectivités...) est le gage indispensable de la pérennité des actions.

Au titre de la restauration de la continuité écologique, de nombreuses études et chantiers, qu'il s'agisse d'effacement d'ouvrages (seuils, barrages) ou d'aménagement de passes à poissons, ont débuté ou abouti comme sur l'Orne à Hatrize (dép. 54) ou sur la Bruche (dép. 67) avec l'installation d'une nouvelle passe à poissons sous forme de rivière artificielle. Face à cet enjeu complexe, l'agence de l'eau fait valoir une démarche pragmatique en étudiant pour chaque situation ses avantages et ses inconvénients.

Restaurer l'équilibre des espaces fluviaux et des milieux aquatiques

ZONES HUMIDES, 300 PERSONNES MOBILISÉES

300 gestionnaires et collectivités du bassin Rhin-Meuse ont répondu présents à l'invitation de l'agence de l'eau pour une journée consacrée aux zones humides. L'assistance a reconnu l'intérêt et l'urgence de préserver les zones humides. L'accent a été mis sur les expériences positives et sur l'importance de préserver les zones existantes plutôt que d'en créer de nouvelles via des mécanismes de compensation. A l'issue de cette journée, des thèmes de réflexions ont été identifiés pour bâtir une politique renouvelée en faveur des zones humides.



Retour d'expériences d'opérations emblématiques et tables rondes ont été au programme de la journée consacrée aux zones humides.

ACIDIFICATION DES COURS D'EAU

Les résultats de l'étude menée par l'université de Metz, l'INRA de Champenoux, le conseil général des Vosges et soutenue par l'agence de l'eau, ont confirmé la forte acidification des sols et des cours d'eau du massif vosgien. Cette situation, liée aux dépôts atmosphériques, entraîne un appauvrissement de la vie biologique et une déminéralisation des cours d'eau. La seconde phase de l'étude devra permettre de mesurer les impacts du développement de la filière bois-énergie sur le phénomène d'acidification et de déminéralisation.

COURS D'EAU CLASSÉS

Les services de l'Etat et l'agence de l'eau ont travaillé sur la future liste des cours d'eau "classés". Cette démarche réglementaire a pour objectif de restaurer la continuité écologique des cours d'eau, en assurant la franchissabilité des obstacles, en particulier par les poissons migrateurs. Des priorités d'intervention à l'horizon 2015-2016 ont été définies.

CONTRAT D'OBJECTIFS 2011

Résorber les foyers importants de pollution classique

- > Nombre de stations d'épuration restant à mettre en conformité par rapport à l'échéance réglementaire de 2005 : 1 (rappel 2010 : 1)
- > Pourcentage des autorisations de programme annuelles relatives aux stations d'épuration consacrées à cette mise en conformité : 28% (rappel 2010 : 32%)

Réduire l'impact des activités humaines en préservant l'eau

RÉSORBER LES FOYERS IMPORTANTS DE POLLUTION CLASSIQUE

La résorption des foyers de pollution classique a représenté près de 75% du volume d'aides accordées par l'agence de l'eau toutes thématiques confondues. En 2011, près de 90,5 millions d'euros ont été consacrés au soutien d'actions de collecte et de traitement des eaux usées domestiques (à la fois en terme d'investissement et d'aide au fonctionnement). Fin 2012, la mise en conformité réglementaire sera quasi-totale. 13 agglomérations de 2 000 à 10 000 équivalents-habitants (contre 17 l'an passé) étaient concernées par cette non-conformité en équipement au 31 décembre 2010. Fin 2011, elles n'étaient plus que 8, mais seule l'agglomération d'Hunawihr (dép. 68) n'est pas encore engagée dans un projet de mise à niveau.



L'échéance réglementaire de mise aux normes était fixée à 2005 pour les agglomérations de 2 000 à 10 000 équivalents-habitants.

Nouvelles stations d'épuration mises en service en 2011

dép.	Lieu d'implantation	Capacité
08	NOUVION-SUR-MEUSE	2 500
08	LES HAUTES-RIVIERES	3 500
54	AFFLEVILLE	280
54	BLENOD-LES-TOUL	1 000
54	CHAMBLEY-BUSSIERES	1 280
54	GONDRECOURT-AIX	160
54	HOUDREVILLE	420
54	LESMENILS	610
54	SAINT-REMIMONT	500
54	VANDIERES	1 730
54	VILLERS-SOUS-PRENY	530
54	ANDERNY VILLAGE	300
54	BENAMENIL	3 000
54	BRAINVILLE	170
54	BUISSONCOURT	1 900
54	BULLIGNY	430
54	DIEULOUARD	6 900
54	LAY-SAINT-CHRISTOPHE	6 400
54	TOUL (ZI CROIX DE METZ)	540
55	AULNOIS-SOUS-VERTUSEY	530
55	MONTMEDY	3 300
55	PAGNY-LA-BLANCHE-COTE	230
57	CHAMBREY	380
57	GORZE	1 400
57	GUERSTLING	3 200
57	GUINZELING	190
57	HAZEMBOURG	220
57	LAGARDE	245
57	NARBESFONTAINE	200
57	PUTTELANGE-AUX-LACS	5 400
57	VAHL-EBERSING	1 300
57	BUDING	3 300
57	FOSSIEUX	180
57	HESTROFF	3 500
57	KIRSCHNAUMEN OBERNAUMEN	225
57	METZERESCHE	2 900
57	MORHANGE (ZONE ARTISANALE)	225
57	OGY SAINT-AGNAN	450
57	RAVILLE	410
57	RHODES	1 770
57	SAINT-JEAN-DE-BASSEL	400
57	VIGNY	550
67	MEISTRATZHEIM *	204 550
67	SCHOENAU	4 000
68	FALKWILLER	1 630
68	WAHLBACH ZAESSINGUE	840
68	BALLERSDORF	1 100
68	KOESTLACH	480
68	MASEVAUX	4 000
68	MOERNACH	920
88	FOMEREY	210
88	JAINVILLOTTE	230
88	COUSSEY	720
88	GEMMELAINCOURT	250

* La station d'épuration de Meistratzheim (dép. 67) peut traiter les effluents des vendanges et les jus de choucroute. Il s'agit de la dernière installation de cette taille du bassin Rhin-Meuse.

Source : DSSI/AERM 2011



Les zones de rejet végétalisées en sortie de station d'épuration se développent sur le bassin Rhin-Meuse.

QUAND ASSAINISSEMENT ET MILIEUX NATURELS FONT BON MÉNAGE

Les études sur le milieu physique d'un cours d'eau font désormais partie intégrante des **avant-projets d'assainissement**. L'agence de l'eau favorise ainsi la cohérence de ses interventions en évitant une dégradation du milieu naturel lors des travaux d'assainissement.

Le bassin Rhin-Meuse compte aujourd'hui une **centaine de zones de rejet végétalisées implantées en sortie de stations d'épuration**, de réseaux d'assainissement ou de drainage. Le suivi de ces dispositifs démontre que pour un coût limité rapporté au coût total du projet, ils réalisent un abattement supplémentaire d'une partie de la pollution grâce à leur effet de filtration.

DES DÉMARCHES TERRITORIALES ET TRANSVERSALES POUR LA RECONQUÊTE DES MILIEUX AQUATIQUES

L'agence de l'eau Rhin-Meuse encourage de plus en plus ce type de contrat territorial visant une gestion équilibrée, partagée et durable de la ressource en eau. En 2011, 4 contrats de ce type ont été signés avec la communauté de communes du Grand Couronné et la commune de Lay-St Christophe (départ. 54), le SDEA du Bas-Rhin et la communauté de communes de Sauer-Pechelbronn (départ. 67), le SDEA du Bas-Rhin et la communauté de communes du pays d'Erstein (départ. 67), le SMATUV de Verdun et la communauté de communes de Verdun (départ. 55). Un cinquième sur le secteur du Toulois sera officialisé en 2012.

Un **contrat territorial** peut comprendre des actions liées à l'assainissement, à l'alimentation en eau potable, à la réduction des pesticides, à l'entretien des cours d'eau ou à la préservation des zones humides.

PRIMES POUR ÉPURATION, DISPOSITIF RÉNOVÉ

L'agence de l'eau Rhin-Meuse a attribué 24,2 millions d'euros de **primes pour épuration**. 381 collectivités en ont bénéficié pour 534 stations d'épuration. Cette prime récompense un système d'assainissement performant au regard de plusieurs critères. Pour la première fois en 2011 un rendement moyen minimal de 60% en DCO a été exigé, conduisant à l'exclusion du bénéfice de la prime 38 ouvrages.

Pour les plus de 2 000 équivalents-habitants, c'est le mauvais fonctionnement des réseaux qui est le plus souvent sanctionné. Pour les ouvrages de moins de 2 000 équivalents-habitants, le non-respect des performances réglementaires requises reste le facteur déclassant.

A noter que 155 "bonus" pour valorisation agricole des boues d'épuration dans le respect de la réglementation ont été appliqués, chiffre en augmentation constante depuis 2008.

CONTRAT D'OBJECTIFS 2011

Protéger les ressources
et améliorer la qualité
de l'eau

> Pourcentage de captages
ayant une déclaration d'utilité
publique prononcée : 75%
(rappel 2010 : 72%)

PROTÉGER LES RESSOURCES ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU

Fin 2011, 75% des captages d'alimentation en eau potable du bassin Rhin-Meuse bénéficient d'une déclaration d'utilité publique (DUP). Ce dispositif réglementaire, soutenu par l'agence de l'eau, permet notamment de protéger la ressource en eau des pollutions accidentelles et ponctuelles. L'agence de l'eau a, par ailleurs, conforté l'assistance qu'elle apporte aux services de l'Etat afin d'accélérer et finaliser les procédures d'instructions. Il reste sur le bassin Rhin-Meuse, encore 955 captages actifs sans arrêté de DUP.

L'agence de l'eau a accordé, en 2011, 13,31 millions d'euros d'aides au bénéfice des collectivités pour la protection de la ressource en eau, la sécurisation de l'alimentation en eau potable et l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée. Ces travaux ont concerné près de 1,4 million d'habitants.



Le lien entre la qualité de l'eau potable et la qualité des ressources en eau dans le milieu naturel n'est pas toujours véritablement fait. Résultat du baromètre national de l'opinion des Français (2011).



955 captages ne bénéficient pas encore d'une déclaration d'utilité publique.

AIDE AU FONCTIONNEMENT, DISPOSITIF RÉVISÉ

Elargissement des bénéficiaires, revalorisation des montants d'aides, plus grande sélectivité avec l'introduction de deux nouveaux critères éliminatoires (absence de comptage ou rendement insuffisant, absence de plans de réseaux), tels sont les nouveaux contours de l'aide au bon fonctionnement pour l'alimentation en eau potable versée par l'agence de l'eau. En 2011, année de mise en œuvre du dispositif révisé, 335 collectivités rurales sur 1166 éligibles ont bénéficié d'une aide moyenne de 2 900 euros, contre une aide de 1 500 euros l'année précédente.

NEUTRALISATION, LES TRAVAUX DÉBUTENT

La station de neutralisation de la commune de Thiéfosse (départ. 88) est la première installation à avoir été réhabilitée en 2011. Ces travaux font suite à l'arrêt définitif d'extraction du calcaire marin de l'archipel des Glénans et à la nécessaire reconversion de quelque 230 unités de neutralisation du département des Vosges. D'autres travaux sont programmés avec, en préalable, pour certaines collectivités, la réalisation d'une étude diagnostic du système complet d'alimentation en eau potable. A noter qu'une première réunion d'information à l'intention des élus a été organisée dans le secteur de Lunéville (départ. 54) où les collectivités sont également concernées par cette problématique.

RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

L'agence de l'eau Rhin-Meuse a consacré 10,7 millions d'euros d'aides à la lutte contre la pollution toxique, soit 60% du montant total des aides à l'industrie (contre 25% en 2010). Cette forte augmentation s'explique notamment par une aide de 7 millions d'euros (dont 2,1 millions d'euros dès 2011) à la mise en place d'un procédé propre sans mercure accordée à l'établissement Potasse et Produits Chimiques (dép. 68).

Dans le cadre de la lutte contre la pollution classique, l'ensemble des investissements pour protéger La Cleurie (dép. 88) a été finalisé par les industries du secteur textile.

L'agence de l'eau a également soutenu la collecte de 7 518 tonnes de déchets dangereux pour l'eau, volume en augmentation de près de 8% par rapport à 2010. Plus de la moitié concerne les déchets ménagers collectés en déchèteries. Pour les déchets issus des PME/PMI et de l'artisanat, 20% proviennent des opérations collectives sectorielles de l'automobile, de l'imprimerie, des pressings, du bâtiment, de la peinture... Au total, plus de 2 000 bénéficiaires (en majorité des PME/PMI) sont aidés par l'agence de l'eau via des opérateurs conventionnés.



Les PME/PMI sont les bénéficiaires majoritaires des aides à l'élimination des déchets dangereux pour l'eau.

GIDAF, 90% DE DÉCLARANTS

Le nombre d'établissements industriels déclarant sur GIDAF (gestion informatisée des données d'autosurveillance fréquente) est passé de 96 en 2009, à 156 en 2010 et à 182 fin 2011, ce qui représente près de 90% des industriels concernés. En 2012, la totalité des établissements devrait utiliser l'appliquet national, avec des avantages pour l'agence de l'eau (fiabilité et exhaustivité des données) et pour les industriels (déclaration unique à saisir). Cet outil permet de centraliser les informations liées aux rejets industriels, facilitant la détermination des pressions de pollution et le calcul des redevances pour pollution non domestique.

CONTRAT D'OBJECTIFS 2011

Réduire les pollutions toxiques dans les activités industrielles et commerciales

> Nombre d'opérations de réduction des rejets toxiques concernant les activités industrielles et commerciales : 316 (10,7 M€)
(rappel 2010 : 408 - 3,1M€)

LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS TOXIQUES

Des actions locales et nationales par branches

A l'instar des installations classées, les collectivités gestionnaires d'une station d'épuration de plus de 100 000 équivalents-habitants ont dû mettre en place en 2011 une surveillance des micropolluants dans les rejets des stations d'épuration. L'agence de l'eau Rhin-Meuse a communiqué auprès des collectivités concernées en étendant la sensibilisation aux collectivités impliquées dès 2012 (entre 10 000 et 100 000 équivalents-habitants). En 2011, l'agence de l'eau a accordé près de 56 000 euros, toutes tailles de station d'épuration confondues, pour la réalisation de ces analyses.

Pour les industriels, la recherche des substances dangereuses pour l'eau (RSDE) entre dans une phase opérationnelle. Les arrêtés de surveillance initiale ont été pris en totalité en Lorraine et en Champagne-Ardenne (partie Rhin-Meuse), et sont quasiment terminés en Alsace. Les résultats de cette surveillance débouchent parfois sur un renforcement de la surveillance des rejets, voire sur la réalisation d'études technico-économiques de réduction ou de suppression des flux de pollution. Au total, depuis 2009, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a financé 228 campagnes de recherches de substances dangereuses pour un montant total d'aides de 1,1 million d'euros. Parallèlement, des groupes de travail nationaux animés par les agences de l'eau engagent des partenariats avec les organisations professionnelles et les pouvoirs publics. L'objectif est de faire un point sur les connaissances et de définir les actions envisageables pour réduire, voire supprimer les rejets de substances spécifiques à leurs activités. 36 branches et sous-branches d'activités sur les 40 ciblées par la circulaire ministérielle du 5 janvier 2009 ont été contactées. 18 font actuellement l'objet d'une étude : traitement de surface/mécanique, fonderie métaux ferreux/non ferreux, blanchisserie, cuir et peaux, papier (3 sous-secteurs), déchets (5 sous-secteurs), industries de la viande (2 sous-secteurs), artisanat (incluant imprimerie – démarrage prévu en avril 2012). Les premières orientations des études les plus avancées devraient être connues dès 2012.

RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES AGRICOLES

L'agence de l'eau Rhin-Meuse a attribué 6,8 millions d'euros à la lutte contre la pollution diffuse agricole avec une augmentation des surfaces concernées par des mesures agro-environnementales. Ces mesures visent à protéger la ressource en eau (modification des pratiques, conversion à l'agriculture biologique, remise en herbe, cultures intermédiaires piège à nitrates...). Cette politique est sous-tendue par une importante animation territoriale, garantissant le socle nécessaire d'une sensibilisation et d'une mise en pratique des outils proposés. En 2011, l'agence de l'eau a poursuivi le travail avec les services de l'Etat, les collectivités et la profession agricole pour définir les actions qui permettront de protéger efficacement les captages prioritaires. Ce travail devra obligatoirement combiner les outils existants à de nouveaux dispositifs pour répondre aux objectifs retenus dans les programmes de mesures.

La "plateforme agricole", accord contractuel signé en avril 2011 et décliné en programmes régionaux, départementaux ou par grand bassin versant, offre un cadre rénové d'intervention et de discussion entre l'Etat, la profession agricole, les conseils régionaux et l'agence de l'eau sur trois volets complémentaires : l'eau, l'agriculture biologique et le foncier.



La protection efficace des aires d'alimentation des captages devra obligatoirement combiner les outils existants à de nouveaux dispositifs.



Les signataires de la plateforme agricole.

CAPTAGES PRIORITAIRES, DES PLANS D' ACTIONS "MULTI-OUTILS"

Le travail se poursuit pour protéger les **captages** identifiés comme **prioritaires** vis-à-vis de la **pollution diffuse agricole**. Après avoir délimité précisément l'aire d'alimentation des captages, puis établi un diagnostic des pratiques et des sources de pollutions, la collectivité gestionnaire du captage doit construire le programme d'actions permettant de protéger efficacement le captage. Sur le bassin Rhin-Meuse, les premiers programmes, 13 au total, associant l'ensemble des acteurs dont la profession agricole, ont été validés en 2011. Il apparaît que les mesures agro-environnementales (réduction des pesticides, remise en herbe...) ne seront pas suffisantes pour garantir la reconquête ou la préservation de la qualité de l'eau. C'est pourquoi l'agence de l'eau et les services de l'Etat sont vigilants à ce que les diagnostics territoriaux explorent un large panel de mesures telles que l'acquisition foncière, la conversion biologique, les cultures bas intrants, le projet de filière courte, l'assolement concerté...

CONTRAT D'OBJECTIFS 2011

Réduire les pollutions
diffuses agricoles

> Montant des aides de l'agence de l'eau
consacrées à la lutte contre les pollutions
diffuses agricoles : 6,8 M€
(rappel 2010 : 6,3 M€)

> Total de surfaces utiles agricoles
faisant l'objet de mesures agro-
environnementales : 28 883 hectares
(rappel 2010 : 24 600 hectares)

> Nombre d'exploitations ayant réalisé
des investissements dans le cadre
du plan végétal environnement : 144
(rappel 2010 : 105)

> Montant des aides de l'agence de l'eau
consacrées à l'agriculture biologique :
1,7 M€ (7 000 hectares)
(rappel 2010 : 1,7 M€ - 7 000 hectares)

ANIMATION TERRITORIALE COHÉRENTE

En 2011, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a organisé des réunions d'échanges d'expériences, de partage de pratiques, de présentation des priorités d'actions... Ces réunions destinées aux animateurs Agri-Mieux, aux animateurs Sage, aux animateurs de la lutte contre la pollution diffuse, aux techniciens rivières et zones humides... ont réuni plus d'une centaine de personnes. Ces rendez-vous sont la base d'une animation territoriale dynamique et cohérente sur l'ensemble du territoire d'intervention de l'agence de l'eau.



L'agence de l'eau organise chaque année des rencontres avec les missions-relais.



Opération "Commune nature". Les 73 communes alsaciennes récompensées.

Zéro Pesticide, la mobilisation continue

106 nouvelles aides ont été accordées en 2011 pour des opérations de réduction des usages des pesticides en zones non agricoles (1,2 million d'euros d'aides), dont 23 pour des collectivités engagées à arrêter l'utilisation des pesticides en 3 ans. Cette adhésion des collectivités s'installe sur le long terme, soutenue par des actions d'animation territoriale ou de démonstration portées par les fédérations régionales de défense contre les organismes nuisibles (Fredon), les zones pilotes en Alsace ou en collaboration avec les collectivités (journée de démonstration organisée avec la municipalité de Florange - dép. 57).

En 2011, l'agence de l'eau Rhin-Meuse et la Région Alsace ont initié l'opération "Commune nature". 73 collectivités alsaciennes ont été récompensées pour leurs efforts en faveur de la protection de la ressource en eau. Leur engagement a été valorisé grâce à un panneau d'entrée de villes/villages comportant 1, 2 ou 3 libellules. Cette opération sera renouvelée tous les deux ans.

L'attractivité de la démarche zéro pesticide passe également par le lien direct qui peut être fait avec le citoyen. Celui-ci peut être sensibilisé (lors de la semaine des alternatives aux pesticides, lors de conférences...) ou devenir acteur d'une modification de ses pratiques en qualité de jardinier amateur. C'est pourquoi l'agence de l'eau a soutenu en 2011 plusieurs initiatives de sensibilisation et d'information du citoyen/jardinier : campagne nationale Jardiner autrement, film-documentaire sur le jardinage écologique, séquences vidéos de présentation de différentes techniques telles que le paillage, le désherbage, la préservation de la biodiversité... En 2011, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a signé avec d'autres partenaires la première charte des jardineries en Lorraine. Elle rassemble 23 jardineries qui s'engagent à proposer prioritairement des solutions alternatives dites "écologiques" à leur clientèle.

CONTRAT D'OBJECTIFS 2011

Sécuriser les communes vulnérables
et favoriser les démarches
d'économies d'eau

> Montant des aides attribuées
pour des opérations en faveur
de la gestion des prélèvements
sur la ressource en eau : 2,99 M€
(rappel 2010 : 0,42 M€)

Assurer l'équilibre entre la ressource et les utilisations rationnelles de l'eau

En 2011, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a attribué 3,4 millions d'euros pour la gestion quantitative de la ressource en eau. 88% de ce montant ont été consacrés à des actions en faveur d'économies d'eau ou de lutte contre le gaspillage. Une importante opération menée par Saint-Gobain Pont-à-Mousson (départ. 54) va notamment permettre de réduire les volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel. Les actions à l'initiative des collectivités concernent l'amélioration du rendement des réseaux d'alimentation en eau potable, la pose de compteurs ou l'installation de dispositifs de télésurveillance facilitant l'identification de dysfonctionnement, dont les fuites.

Suite à la sécheresse de début d'année, des collectivités ont présenté des demandes d'aides relatives à des travaux d'interconnexion garantissant un accès sécurisé à la ressource en eau.

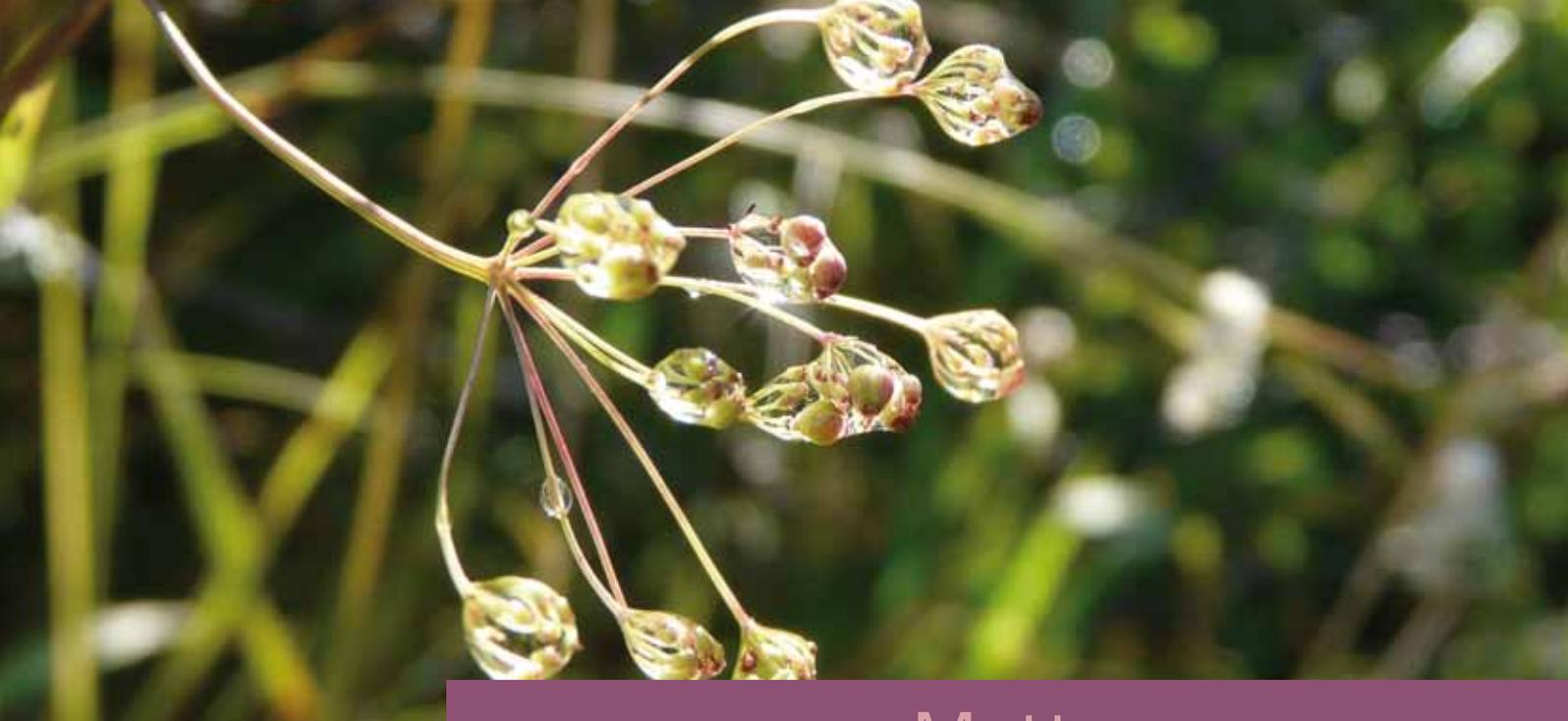


Dispositif de télésurveillance du réseau d'eau potable.



Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage)

Le bassin Rhin-Meuse compte 11 SAGE validés ou en cours de préparation. Deux d'entre eux ont poursuivi activement le travail de mise en conformité avec les dispositions de la loi sur l'eau de 2006. Avant d'être soumis à enquête publique, les documents révisés des SAGE III-Nappe Rhin et Largue devraient être présentés au comité de bassin en fin d'année 2012 ou début 2013. Même planning pour les Sage du bassin ferrifère et du bassin houiller avec la présentation attendue des deux projets de Sage. Le travail se poursuit également pour trois projets de Sage plus récents : celui de la Lauch, celui de la nappe des Grès du Trias inférieur (avec le recrutement d'un animateur) et du Rupt de Mad.



Mettre en œuvre la solidarité de bassin Les redevances

Redevances perçues par l'agence de l'eau auprès des collectivités

LA REDEVANCE POUR POLLUTION DE L'EAU ET LA REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RÉSEAUX DE COLLECTE

Ces redevances sont perçues auprès des abonnés à partir de la facture d'eau puis reversées à l'agence de l'eau par les services d'eau. Elles sont proportionnelles au volume facturé au cours de l'année.

Ces redevances représentent la majeure partie des recettes de l'agence de l'eau (80%) : 76,5 millions d'euros pour la redevance de pollution domestique et 48,6 millions d'euros pour la redevance pour modernisation des réseaux de collecte. 1 500 exploitants de services d'eau ou d'assainissement collectent ces redevances dans 3 300 communes. 22 conventions de reversement sont passées avec les plus importants.

Le niveau d'encaissement des redevances de 2010 et impayés 2009 à la date de déclaration des facturations 2010 s'élève à 98%. La baisse significative des montants de redevances pour modernisation des réseaux de collecte est principalement liée à la baisse du taux de près de 9% en 2010.

En 2011, les dispositions de la loi de 1964 sont oubliées. Celles issues de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 sont à présent totalement en application. Dans ce contexte, le traitement des redevances relatives à l'année 2010 a été marqué par les évolutions liées à la révision du 9^{ème} programme de l'agence de l'eau et à la mise en place progressive du nouvel environnement réglementaire des redevances.

Redevances 2011 Base facturations 2010 (et évolution par rapport aux redevances 2010)	Montants facturés en M€	Montants encaissés en M€ (augmentés des reliquats 2009)	Volumes d'eau facturés en millions de m ³	Taux moyen facturé en €/m ³
Pollution domestique	78,3 (-0,5%)	76,5	204,9 (-3,5%)	0,38
Modernisation des réseaux de collecte	49,8 (-14,3%)	48,6	184,9 (-7,18%)	0,27
Total	128,1 (-6,4%)	125,1		

Source : DR/AERM 2011

LA REDEVANCE POUR PRÉLÈVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Une redevance dite de "prélèvement" est due par les services de production d'eau en fonction de leurs prélèvements dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau dont elle représente 2%. Elle s'élève à 16,8 millions d'euros pour 338 millions de m³ d'eau prélevés.

Son montant a fortement augmenté (45%) en raison de l'augmentation de son taux. On constate une légère diminution des volumes prélevés auprès des grosses collectivités.



La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau représente 2% de la facture d'eau des abonnés.

Redevances perçues auprès des autres catégories de redevables

> Industriels et établissements assimilés

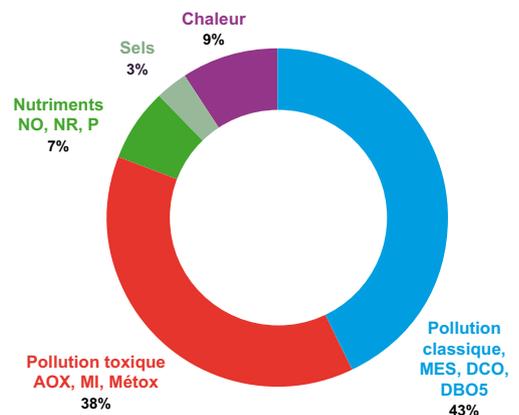
LA REDEVANCE POUR POLLUTION DE L'EAU NON DOMESTIQUE

La redevance pour pollution d'origine industrielle est proportionnelle aux rejets annuels dans le milieu naturel de dix éléments constitutifs de la pollution, lorsqu'ils sont supérieurs à un seuil fixé par la loi.

A cette redevance s'ajoute la redevance due pour modernisation des réseaux de collecte pour les établissements industriels dont les rejets d'eaux usées sont raccordés à un réseau collectif d'assainissement.

Ces redevances 2010, émises en 2011, s'élèvent à 11,29 millions d'euros, dont 9,74 millions d'euros pour la pollution (+18,6%) et 1,55 million pour la modernisation des réseaux (-9,9%).

L'augmentation importante de la redevance pour pollution s'explique en grande partie par la fin de la période transitoire entre les anciennes dispositions réglementaires et les textes issus de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2010, l'arrêté du 21 décembre 2007 impose un suivi des ouvrages d'épuration plus contraignant. A défaut de ce suivi, l'estimation de la pollution évitée est calculée sur une base forfaitaire défavorable aux redevables. L'augmentation des rejets de chaleur par le secteur de l'énergie et l'augmentation générale des taux de 2% ont contribué également à la hausse constatée.



Source : DR/AERM 2011

Répartition par type de paramètres de redevances de pollution industrielle

LA REDEVANCE POUR PRÉLÈVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU

Les **prélèvements industriels sur la ressource en eau** donnent lieu à la perception d'une **redevance**, lorsque ces **prélèvements sont supérieurs** à un seuil (**10 000 m³ par an ou 7 000 m³ par an** en fonction de l'origine de l'eau). Les volumes prélevés en 2010 sur la ressource en eau par l'industrie et voies navigables de France (alimentation des canaux) représentent 4,1 milliards de m³ d'eau (hors hydro-électricité), et conduisent à un montant global de redevances de 8,6 millions d'euros.

Les redevances de prélèvement pour l'usage hydroélectricité, proportionnelles au volume d'eau turbiné et à la hauteur de chute, se sont élevées à 1,3 million d'euros, correspondant à une production globale d'électricité de l'ordre de 8 terawattheures.

Une augmentation significative de la redevance hydroélectricité a été constatée. Elle est liée à la conjugaison de l'augmentation du taux (25%) et de la production (7%).

> Exploitants agricoles

LA REDEVANCE POUR POLLUTION DE L'EAU NON DOMESTIQUE DES ÉLEVAGES

L'**exploitant agricole ayant une activité d'élevage** paie une redevance proportionnelle à l'effectif de son élevage si le nombre d'unités gros bétail ramené à un hectare de surface agricole utile est supérieur à 1,4. Le taux de la redevance est fixé par la loi à 3 euros par unité de gros bétail. 117 éleveurs étaient concernés en 2010 pour un montant global de 54 670 euros.

LA REDEVANCE POUR PRÉLÈVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU

Les **agriculteurs qui prélèvent de l'eau pour l'irrigation** paient une redevance. Son montant était de 0,13 million d'euros pour 76,6 millions de m³ prélevés en 2010.

CONTRAT D'OBJECTIFS 2011

- > La pollution par les toxiques et les nutriments représente 46% de la redevance pour pollution industrielle (rappel 2010 : 38%)
- > 13,68% des redevances 2011 ont fait l'objet d'un contrôle (rappel 2010 : 11%)
- > 26% des redevances industrielles pour pollution reposent sur un suivi régulier agréé des rejets (rappel 2010 : 28%)
- > Mise en œuvre des téléservices redevance en 2011 : 33% de déclarations (rappel 2010 : 22%)

> Distributeurs de produits phytosanitaires

La **redevance de pollution diffuse** (3,1 millions d'euros sur les ventes 2010) est **due par les distributeurs de produits phytosanitaires** (296 redevables) qui en répercutent le coût sur le prix des produits vendus aux exploitants agricoles mais aussi aux collectivités et aux particuliers. Elle est assise sur la quantité de substances actives et les taux sont fonction de leur dangerosité. Une partie du produit global de cette redevance (0,7 million d'euros sur les ventes 2009) est reversée à l'office national de l'eau et des milieux aquatiques pour financer le plan national Ecophyto.

> Pêcheurs

LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Les **fédérations de pêche versent à l'agence de l'eau une redevance pour protection du milieu aquatique** proportionnelle au nombre de cartes de pêche vendues. Cette redevance s'est élevée à 0,76 million d'euros en 2011 (activité 2010) correspondant à environ 86 000 cartes de pêche à l'année ou par quinzaine et 23 000 cartes journalières.

Mettre en œuvre la solidarité de bassin urbain-rural

Les engagements constatés en 2011 au titre de la solidarité urbain-rural ont porté sur 18,2 millions d'euros pour un objectif contractualisé de 14 millions d'euros.

Ainsi, sur la période 2007-2011, le montant cumulé des aides engagées ou soldées de l'agence de l'eau est d'environ 80 millions d'euros pour un objectif de 70 millions d'euros.

Ce dispositif de solidarité urbain-rural, instauré par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 dans le cadre du programme d'intervention en cours, implique que les agences de l'eau consacrent un montant spécifique d'aides en faveur des communes rurales. L'assainissement et l'eau potable sont les deux domaines visés.

Globalement en 2011, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a accordé 57,8 millions d'euros d'aides aux communes rurales (comprenant la dotation au titre de la solidarité urbain-rural).

CONTRAT D'OBJECTIFS 2011

Mettre en œuvre la solidarité urbain-rural

- > Montant des aides spécifiques supplémentaires engagées en faveur des communes rurales dans le cadre du dispositif de solidarité urbain-rural : 18,2 M€ (rappel 2010 : 20,4 M€)



Des aides réservées aux collectivités rurales.

Montant des aides allouées au titre de la solidarité urbain-rural

	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
Prévisions (millions d'euros)	14	14	14	14	14	70
Réalisations (millions d'euros)	8,93	15,91	15,90	20,4	18,2	79,3

Source : SEPA/AERM 2011



Améliorer en continu les moyens pour relever les enjeux

Les ressources humaines

LES EFFECTIFS DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

L'effectif de l'agence de l'eau au 31 décembre 2011 s'établit à 205,93 équivalents temps plein travaillé. Dans le respect du plafond d'emploi, en diminution depuis 2009, l'agence de l'eau a procédé en 2011 à 16 nouvelles embauches (durée déterminée et indéterminée) principalement par recrutement externe. Trois postes ont été pourvus par mobilité interne.

Des profils différents ont été recrutés (chargés d'études, archiviste, assistante documentaire, économiste, inspecteur et contrôleur redevances, chargé d'affaires, assistante de gestion, gestionnaire technique de patrimoine) illustrant la diversité des missions dont l'établissement a la charge.

Répartition des effectifs présents au 31/12/2011

catégorie	total	hommes	femmes
catégorie V	12	1	11
catégorie IV	14	5	9
catégorie III	48	3	45
catégorie II	70	29	41
catégorie I	63	39	24
catégorie I Bis	14	10	4
total	223	89	134

Source : DRH/AERM 2011

Formation

Le nombre moyen de jours de formation par agent s'est élevé en 2011 à 4,8 jours, représentant 1 200 actions de formations (colloque, formation collective ou individuelle). Certaines formations ont été animées par des agents en interne : hiérarchie des normes et des contrats, substances dangereuses, développement durable ou connaissance des techniques d'assainissement et de restauration des milieux aquatiques, en accompagnement spécifique des nouveaux embauchés.

Pour mieux appréhender l'évolution du paysage administratif, une demi-journée a été consacrée à la réforme de l'Etat. D'autres formations collectives, en adéquation avec l'évolution des méthodes de travail au sein de l'établissement pour favoriser notamment une plus grande transversalité, ont plus particulièrement porté sur la gestion de projets, la négociation ou la conduite de réunion. Des formations à l'utilisation optimisée des outils bureautiques ont été suivies par l'ensemble des secrétariats. Un audit d'évaluation des compétences a permis de personnaliser la formation selon les pratiques à conforter.

CONTRAT D'OBJECTIFS 2011

Dynamiser la gestion des ressources humaines

- > Nombre de journées de formation par équivalent temps plein travaillé : 4,82 (rappel 2010 : 5,15)
- > Nombre d'apprentis accueillis : 2 (rappel 2010 : 5)
- > Taux d'entretiens individuels annuels réalisés dans les délais : 87% (rappel 2010 : 89,72%)
- > Effectif : 205,93 équivalents temps plein travaillé (rappel 2010 : 206,62)

En matière de sécurité, 26 jours de formation ont été consacrés à la conduite préventive pour un public majoritairement de chargés d'affaires effectuant un nombre important de déplacements. 70 agents ont suivi également une formation de sensibilisation aux risques incendie dans une unité mobile dédiée.

L'agence de l'eau a renouvelé les rendez-vous de culture générale proposés au personnel. Les deux conférences organisées en 2011 ont eu pour thèmes, la communication et l'humour.



Transfert de connaissances grâce à des formations animées par des agents en interne.

DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

Le comité de suivi de la démarche de prévention des risques psycho-sociaux a permis de mettre en place un dispositif d'alerte et d'écoute des agents en souffrance. Ce dispositif opérationnel en 2012 est l'une des réponses concrètes apportées dans le cadre du plan global de prévention. D'autres actions débutées ou finalisées concourent également à cet objectif : élaboration du projet d'établissement, guide de la mobilité... Le plan d'actions se poursuit selon un calendrier de travail à court, moyen et long terme.



Le chargé d'intervention est l'interlocuteur privilégié des maîtres d'ouvrage.

A la découverte d'un métier à l'agence de l'eau Rhin-Meuse

Chargé d'intervention

Au sein des trois directions territoriales, le chargé d'intervention conseille et sensibilise les maîtres d'ouvrage (collectivités, industriels, PME/PMI, artisans, agriculteurs, associations...) aux objectifs de l'agence de l'eau. Il leur apporte un accompagnement technique et les informe sur les modalités d'aides financières. Le chargé d'intervention assure l'instruction et le suivi des dossiers d'aide dans le cadre des délibérations et des objectifs de l'agence de l'eau.

Il promeut l'émergence de projets prioritaires vis-à-vis de l'atteinte du bon état des eaux dans la recherche du meilleur rapport coût/efficacité.

Le portefeuille d'activités d'un chargé d'intervention est diversifié. Il est parfois multi-thématiques. Ce métier nécessite, en plus des connaissances techniques et réglementaires, un sens du contact et de la négociation.

35 personnes occupent actuellement ce poste à l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

PROJET D'ÉTABLISSEMENT EN PRÉPARATION

L'agence de l'eau a débuté un travail pour l'élaboration de son projet d'établissement qui devra aboutir mi-2012. Ce document a pour ambition de faire progresser l'établissement grâce à l'identification de plans d'actions lui permettant de conforter sa plus-value. L'élaboration du projet d'établissement associera très largement le personnel.



Renouvellement des instances de concertation.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Trois scrutins ont été organisés en 2011 afin de renouveler les représentants des personnels au sein du comité technique ministériel (élection nationale), au comité technique local et à la commission consultative du personnel. Ces élections ont connu un taux de participation supérieur à 90%.

UNE MUTUALISATION OPÉRATIONNELLE

Le programme mutualisé entre les agences de l'eau et l'Onema s'est concrétisé en 2011 par plusieurs actions significatives. Peuvent être citées : l'adoption du cadre de cohérence des systèmes d'information, l'adoption d'un logiciel budgétaire et comptable identique pour les six agences de l'eau, la coordination des politiques de communication autour notamment d'actions de portée nationale, l'étude d'un cadre commun de gestion des aides et la mutualisation de la liquidation de la redevance pour pollution diffuse, pour la protection du milieu aquatique, et celle pour la pollution de l'eau par les activités d'élevage.

BAISSE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget 2011 de l'agence de l'eau Rhin-Meuse présentait une réduction de 5% des dépenses de fonctionnement et ce conformément à une instruction s'imposant aux opérateurs de l'Etat. Après avoir défini avec les tutelles le périmètre des comptes budgétaires concernés, un travail d'harmonisation a été mené au niveau national puis au niveau de chaque agence de l'eau. La réduction des frais de fonctionnement devra s'élever à 10% sur la période 2011-2013.

SCHÉMA PLURIANNUEL DE STRATÉGIE IMMOBILIÈRE

Après avoir établi son schéma de stratégie immobilière adopté par les instances compétentes, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a ouvert des discussions avec d'autres établissements de l'Etat (ONCFS et Onema notamment) pour étudier un rapprochement de leurs délégations sur le site de l'agence de l'eau.

CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE ET FINANCIER

Cette démarche a été initiée à la demande de la Cour des Comptes et des autorités de tutelle en vue de préparer la certification des comptes de l'agence de l'eau. La phase d'audit engagée mi-2011 auprès de la quasi-totalité des agents partie prenante dans l'exercice de la fonction financière a permis de mesurer l'écart entre les dispositifs actuels et ceux nécessaires à la maîtrise du fonctionnement des activités financières. A l'issue de l'audit, des recommandations ont été faites impliquant une refonte de certains processus et une réorganisation de certaines missions. La démarche aboutira en 2012 par une déclinaison opérationnelle.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2011 constitue la troisième année d'exécution du plan administration exemplaire. Ce plan engage l'agence de l'eau dans une gestion plus durable des bâtiments, des déplacements moins polluants et une organisation des activités plus économe en ressources naturelles. Ainsi, une gestion plus performante des installations de chauffage a permis une diminution sensible des rejets en CO₂ pour l'année 2011. Les rejets de gaz à effets de serre sont également en diminution notable en raison de l'amélioration du parc automobile, d'une diminution du nombre de kilomètres parcourus ou encore d'une utilisation plus fréquente de la visioconférence. La mise en commun d'outils de travail informatique a quant à elle permis de poursuivre la diminution du parc de matériel utilisé (imprimantes individuelles, cartouches d'encre...).

LA DÉMARCHE QUALITÉ

2011 aura été marquée par le renouvellement de la certification ISO 9001. L'audit a confirmé que le système de management de la qualité mis en place à l'agence de l'eau fonctionnait parfaitement et était pleinement intégré dans le fonctionnement courant de l'établissement. Sur l'ensemble des processus audités, aucune remarque significative n'a été faite. L'agence de l'eau a cependant tenu à amorcer à l'automne 2011 un important chantier de révision de son système de management de la qualité afin de l'inscrire dans une thématique de développement durable de ses pratiques. Cette évolution a pour objectif, à terme, l'obtention d'une certification ISO 14001 et ISO 26000.

- > Total des dépenses de fonctionnement : 3,08 M€ (rappel 2010 : 3,41 M€)
- > Fonds de roulement fin 2011 en mois de dépenses nettes : 2,29 (rappel 2010 : 2,51)

Bilan financier

Réalisation du budget 2011

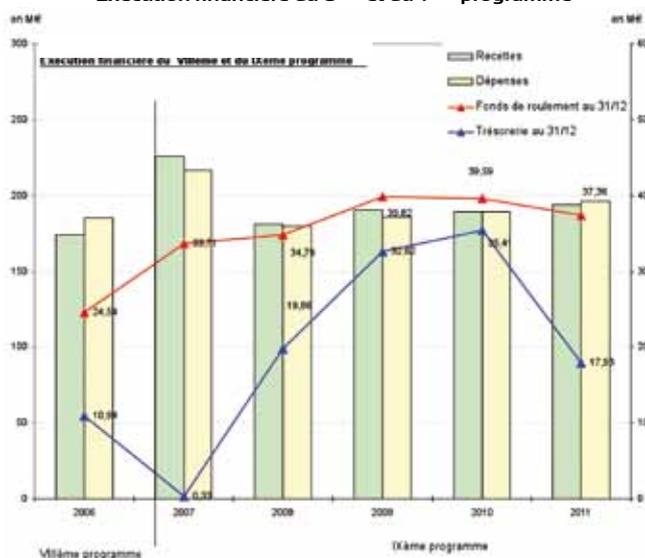
Au cours de l'exercice 2011 dans le domaine des interventions (en dehors des dépenses courantes et de la contribution à l'Onema) l'agence de l'eau a :

- accordé 162,56 millions d'euros (autorisations de programme 2011) ;
- dépensé 141,28 millions d'euros (crédits de paiement 2011 pour tous les programmes confondus y compris les transformations de prêt en subvention) ;
- dégagé (annulé) 10,71 millions d'euros (sur les autorisations de programme, tous programmes confondus) ;
- diminué le reste à payer sur les programmes antérieurs de 6,64 millions d'euros.

Le taux de consommation des dépenses est de 97,31 % dont 100% pour les interventions.

Quant aux recettes, le taux de réalisation est de 102,70%.

Exécution financière du 8^{ème} et du 9^{ème} programme



Source : comptes financiers
Les dépenses et recettes 2006, 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 présentés ne tiennent pas compte de valeur nette des redevances MOPR.

Ressources 2011

Redevances de pollution	Montants	Répartition
Collectivités	79,55	41,02%
Industries	15,45	7,97%
Agriculture	0,06	0,03%
Pollution diffuse	2,24	1,16%
Total redevances de pollution	97,30	50,17%
Redevances de prélèvement		
Collectivités	16,83	8,68%
Industries	10,74	5,54%
Agriculture	0,30	0,15%
Total redevances de prélèvement	27,87	14,37%
Modernisation des réseaux de collecte		
Collectivités	49,61	25,58%
Industries	1,73	0,89%
Total redevances de collecte	51,34	26,47%
Protection du milieu aquatique	0,76	0,39%
TOTAL REDEVANCES	177,27	91,41%
Remboursement des prêts (net des transformations)	13,99	7,21%
Régularisations "transformations des prêts"	1,17	0,60%
Produits financiers et divers	1,50	0,77%
TOTAL RESSOURCES	139,93	100%
Prélèvement sur fonds de roulement	2,23	
TOTAL RESSOURCES	196,16	

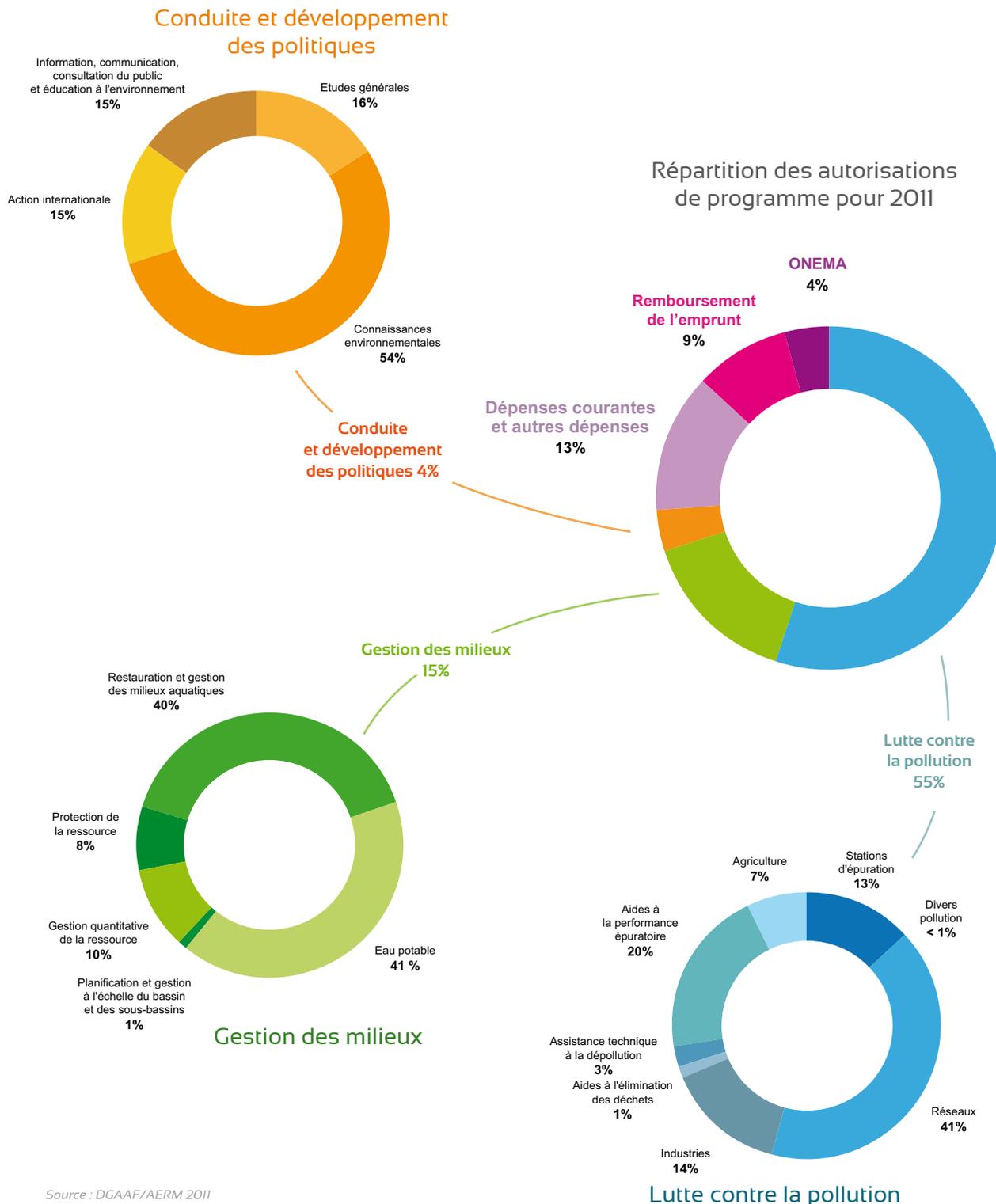
Emplois 2011 (paiements, en millions d'euros)

Lutte contre la pollution	Montants	Répartition
Collectivités	68,18	31,70%
Industries	13,24	6,75%
Agriculture	6,98	3,56%
Elimination des déchets	1,59	0,81%
Assistance technique	2,96	1,51%
Primes collectivités	24,70	12,59%
Total lutte contre la pollution	111,65	56,92%
Gestion des milieux		
Restauration et gestion des milieux aquatiques	8,79	4,48%
Eau potable (gestion, protection...)	13,14	6,70%
Total gestion des milieux	21,93	11,18%
Conduite et développement des politiques		
Etudes générales et connaissances	5,46	2,78%
Action internationale	1,15	0,59%
Information, communication	1,09	0,56%
Total conduite et développement des politiques	7,70	3,93%
TOTAL INTERVENTIONS	141,28	72,02%
Dépenses générales de l'établissement	37,46	19,10%
Régularisations liées aux interventions	9,07	4,62%
Régularisations "transformations de prêts"	1,17	0,60%
ONEMA¹	7,18	3,66%
TOTAL EMPLOIS	196,16	100%

¹ Office national de l'eau et des milieux aquatiques

EXÉCUTION DU 9^{ème} PROGRAMME EN 2011

Au cours de l'année 2011, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a engagé **216,27 millions d'euros** d'autorisations de programme dont **162,56 millions d'euros d'interventions**.



Source : DGA AF/AERM 2011

Le taux de consommation du contingent des autorisations de programme interventions 2011 est de 98,2% par rapport au contingent initial (85,6% après report du reliquat 2010). A noter qu'il passe à 100% pour les aides à l'assainissement.

S'agissant des contrats

Les tranches de contrat engagées ont représenté 55% (68,98 millions d'euros) des aides engagées au cours de 2011. En 2010, ce taux était de 62%.

Sur ces tranches :

- 96% sont des contrats 9^{ème} programme,
- 3% des tranches de contrat appartiennent à des contrats 8^{ème} programme.

Par exemple,

- 1,54 million d'euros pour la communauté urbaine du Grand Nancy (dép. 54) ;
- 0,74 million d'euros pour la communauté de communes de Ill et Gersbach (dép. 68) ;
- 0,68 million d'euros pour le SDEA du Bas-Rhin (dép. 67) ;
- 0,64 million d'euros pour le SIEA Fontoy Vallée de la Fensch (dép. 57).

S'agissant des aides isolées

Ces aides représentent 56,5 millions d'euros sur le contingent 2011 dont :

- 2,3 millions d'euros pour le syndicat intercommunal du Contrat Rivière Woigot (dép. 54) ;
- 2,18 millions d'euros pour la société Saint-Gobain Pont-à-Mousson (dép. 54) ;
- 7 millions d'euros pour la société Potasse et Produits Chimiques (dép. 68) ;
- 0,83 million d'euros pour GIE Utilites Marckolsheim (dép. 67).
- 0,38 million d'euros pour Peugeot Citroën Automobile SA (dép. 57).

S'agissant des autres opérations, elles représentent 37,08 millions d'euros dont 24 millions d'euros au titre de l'aide à la performance épuratoire.

SITUATION AU 31 DECEMBRE 2010 DES AIDES ACCORDEES DURANT LES, 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} PROGRAMMES

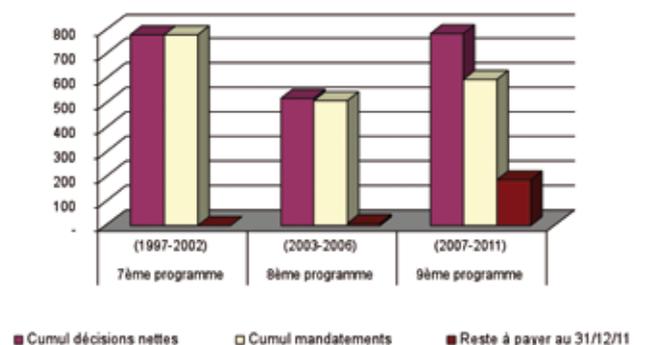
L'année 2011 se caractérise aussi par le paiement et le dégageement des aides attribuées les années précédentes.

Pour le 7^{ème} programme, les paiements de 0,11 million d'euros et les dégagements de 0,12 million d'euros ont fait diminuer le reste à payer de 77%. Celui-ci s'élève à 0,81 million d'euros.

Pour le 8^{ème} programme, les paiements de 3,88 millions d'euros et les dégagements de 2,52 millions d'euros ont fait diminuer le reste à payer de 58%. Celui-ci s'élève à 8,81 millions d'euros.

Pour le 9^{ème} programme, les paiements et les dégagements sont respectivement de 137,30 millions d'euros et de 7,75 millions d'euros. Le reste à payer s'élève à 185,13 millions d'euros.

Exécution au 31/12/11 des décisions d'aides (en millions d'euros)



Source : DGAAF/AERM 2011

Conception et réalisation : Agence de l'eau Rhin-Meuse
département communication externe/documentation
Crédits photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - S. André - F. Chaffarod- F. Doncourt -
J.M. Fernandez - R. Flutsch - D. Frechin - P. Mangeot - C. Meyer - F. Tisserand -
J.F. Damois - ONG HAMAP - Cœur d'Ardenne - IRCOD / SDEA - istockphoto

1 500 exemplaires - © avril 2012, Agence de l'eau Rhin-Meuse
Imprimé sur papier recyclé label écologique communautaire avec encres végétales





Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. : 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
www.eau-rhin-meuse.fr